

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

RELANCER L'ORGANISATION DES CLASSES DE DÉCOUVERTE - (N° 1931)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 37

présenté par
Mme Bonnivard

ARTICLE 2 TER

À l'alinéa 3, après le mot :

« établissements »,

insérer les mots :

« publics d'enseignement scolaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification, le titre dans lequel s'intègre le nouvel article L. 401-5 portant sur l'enseignement scolaire public